

Concevoir un développement plus économe des espaces agricoles, naturels et forestiers

Tendre vers un territoire **100% énergies renouvelables en 2040**



Aménager en tenant compte des **risques existants et futurs**

Préserver les ressources naturelles

Maintenir la biodiversité en identifiant et préservant les milieux naturels

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE - INNOVATION - QUALITÉ DE VIE

LES ACTIONS DU PLUI D'AUJOURD'HUI À 2035

Elles permettent de créer les conditions réglementaires pour atteindre les objectifs fixés.

RÉDUIRE DE 20 À 30%* LA CONSOMMATION FONCIÈRE
*par rapport aux 10 dernières années

PRIORISER LA RÉPONSE AUX BESOINS DANS L'ENVELOPPE URBAINE EXISTANTE

LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES OU FORESTIERS
avec une trajectoire nationale ZAN (Zéro Artificialisation Nette des sols)

RÉALISER DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTIONS DURABLES

- ▶ **Concevoir les projets** en évitant, en réduisant ou en compensant leurs incidences sur l'environnement
- ▶ **Favoriser la diversification de l'habitat**
 - 35 à 45% de logements collectifs ou semi-collectifs dans la ville-centre
 - Moduler les objectifs de densité en fonction des communes
- ▶ **Encourager l'efficacité énergétique et environnementale** du bâti neuf et existant par des réglementations incitatives pour réduire la consommation d'énergie

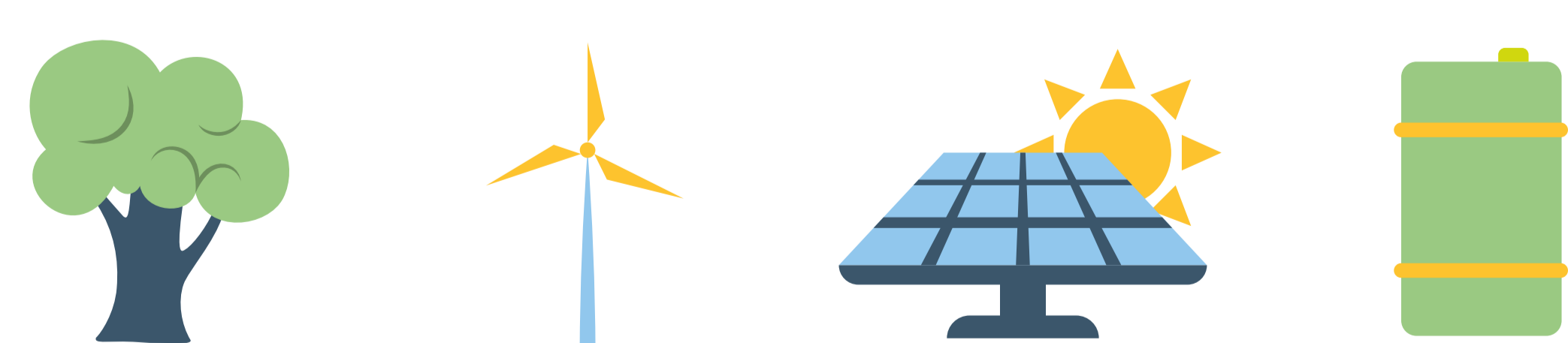


FAVORISER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

pour répondre aux besoins du territoire

- ▶ **Veiller à la compatibilité avec les enjeux** agricoles, écologiques, environnementaux, paysagers et l'habitat
- ▶ **Veiller à la non concurrence** avec les usages agricoles

PROMOUVOIR UN «MIX ÉNERGÉTIQUE» EN PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



... et contribuer ainsi à la mise en œuvre du Plan Climat Air-Energie de Saint-Lô Agglo